Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20260605-2026_35-DE

Mairie de Saint-Marcan

République Française
Commune de Saint-Marcan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

2026/35 - **: Acceptation des devis de l'entreprise EURL Videloup pour la fourniture et la pose de stores de fenêtres.**

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	10

Vote
A l 'unanimité 10
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération certifié exécutoire com te tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture
Le

L'an 2026, le 05 juin 2026 à 20h00, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcan s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire

Présents : M. RENARD Pierrick, Mme JÉSUS DA SILVA Valérie, M. HAMELIN Sylvain, Mme MAZIER Sylvie, M. PITOIS Jérôme, M. CHAPPÉ Mikaël, Mme LADOIRE Angéline, M. CHOANIER Bernard Mme CARRASCO Léa

Excusé : CHAPPE Corinne

A été nommé(e) secrétaire : M. CHOANIER Bernard

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu le budget primitif de l'exercice en cours ;

Considérant la nécessité de procéder à l'installation de stores de fenêtres et d'une porte au sein de L'école municipal de la commune afin d'améliorer le confort thermique des locaux et les conditions d'accueil des enfants et du personnel ;

Considérant le devis présenté par l'entreprise EURL Videloup, établis comme suit :

- Devis n° D-26/06-03213 d'un montant de 1473.50 € HT, soit 1768.20 € TTC.

Considérant que cette proposition financière correspond aux besoins de la commune et que les crédits nécessaires sont disponibles au budget ;

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, l'unanimité :

- APPROUVE le devis de l'entreprise EURL Videloup pour un montant total de 1473.50 € HT (soit 1768.20€ TTC) pour la fourniture et la pose de stores de fenêtres et d'une porte.

- AUTORISE Monsieur/Madame le Maire à signer lesdits devis, ainsi que tous les documents contractuels, administratifs et comptables nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour extrait conforme

MAIRIE DE ST-MARCAN

Le Maire
LEPORT Louis